



15ème législature

Question N° : 38644	De M. Vincent Rolland (Les Républicains - Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Place des cliniques privées	Analyse > Place des cliniques privées.
Question publiée au JO le : 04/05/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Vincent Rolland interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la place des cliniques privées dans le dispositif sanitaire. Alors que la tension est croissante dans les services de réanimation du pays et que les hôpitaux arrivent à saturation dans certains endroits, d'aucuns s'interrogent sur l'aide que pourraient apporter les établissements privés pour soulager l'hôpital public. Si des transferts de malades dans des établissements privés dans les régions les plus touchées sont opérés depuis quelques jours, les représentants de l'hospitalisation privée assurent dans les médias être en capacité d'accueillir davantage de patients. C'est pourquoi il souhaite que le Gouvernement communique sur la place des cliniques privées dans le dispositif sanitaire national et, le cas échéant, dise quels sont les points de blocages qui empêchent d'utiliser toutes les ressources disponibles pour répondre aux besoins en lits hospitaliers.